

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N°2023-12-T1

SÉANCE DU 16 MARS 2023

Date de convocation du conseil d'administration : 10 mars 2023

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Jean-Claude GAUD ; M. Benoît SECHET ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Christian GORISSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Christophe PERRIN ; Mme Patricia GARCIA

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU donne pouvoir à M. Jean Philippe CORDIN ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à Mme Marie Agnès CHALANCON-FERNANDES

Membres absents : Mme Hélène DROMARD ; Mme Myriam RAFFARA

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DU CCAS D'ÉCULLY – BUDGET PRIMITIF 2023 ET INTÉGRATION DU RÉSULTAT DE 2022

Vu l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale ;

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des centres communaux d'action sociale ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de délégués siégeant au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des délégués,

Conformément à l'article L. 123-8 du C.A.S.F, les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux C.C.A.S ;

A ce titre, ils sont régis par les articles L. 1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux "Dispositions financières et comptables" de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2022-46-T1 en date du 26 octobre 2022 relative au vote du budget primitif 2023 du budget annexe de la résidence autonomie Louise Coucheroux ;

Vu la délibération n°2022-47-T1 en date du 26 octobre 2022 relative au vote de l'E.P.R.D. 2023 du budget annexe de l'E.H.P.A.D. Louise Coucheroux ;

Vu la délibération n°2023-03-T1 du 19 janvier 2023 prenant acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour 2023 et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientation budgétaires lui-même présenté en séance ;

Vu la délibération n°2023-09-T1 du 16 mars 2023 relative au vote du compte administratif de 2022 du budget du CCAS et de l'affectation du résultat ;

Vu la délibération n°2023-10-T1 du 16 mars 2023 relative au vote du compte administratif de 2022 de l'E.R.R.D et l'affectation des résultats du budget annexe la résidence autonomie Louise Coucheroux ;

Vu la délibération n°2023-11-T1 du 16 mars 2023 relative au vote du compte administratif de 2022 de l'E.R.R.D et l'affectation des résultats du budget annexe de l'E.H.P.A.D. Louise Coucheroux;

Vu le projet de budget et la présentation ci-après ;

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS PAR CHAPITRE BUDGÉTAIRE :

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES 2023	
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	107 485,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉ	216 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	215 685,16 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	539 170,16 €
042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	541 170,16 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	30 614,84 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	571 785,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 2023	
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	549 285,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 500,00 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	571 785,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	571 785,00 €

2) SECTION D'INVESTISSEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES 2023	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 555,33 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	8 555,33 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	8 555,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES 2023	
040 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	

(HORS EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ)	2 000,00 €
001 EXCÉDENT D'EXÉCUTION REPORTÉ	6 555,33 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 555,33 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 15 voix pour

- approuve le budget primitif 2023 du budget du CCAS tel que présenté ;
- arrête le montant des recettes et des dépenses du budget primitif 2023 du budget du CCAS à la somme totale de **580 340,33 €**.

déposé le 29 MARS 2023
 transmis le 29 MARS 2023
Affiché, le 29 MARS 2023

Ainsi délibéré,
A Écully, le 16 MARS 2023

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le 29 MARS 2023

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET PRIMITIF DU CCAS POUR L'ANNEE 2023

Date de transmission de l'acte : 29/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2023

Numéro de l'acte : 2023-12-T1 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-266910033-20230316-2023-12-T1-DE

Date de décision : 16/03/2023

Acte transmis par : Nathalie KSSENTINI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes